

SÉANCE DU 25 juin 2025
Mairie d'Agris – 20 h 00
Convocation du 18 juin 2025

Étaient présents :

Mmes Sandrine HENCHOZ, Christine PÉRONNE, Pascale ROUGIER
MM Laurent GEAUFFROY, Patrick PIVETEAU, Vincent RINGEADE,

Absente : Mme Blandine PAILLOT Absent excusé : Benoît RULLIER

Secrétaire de séance : Mme Christine PÉRONNE

Nombre de votants : 6

Voix consultative :

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20 heures 00.

1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 18 mars 2025 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

2-CONSEIL D'ÉCOLE DU 10 JUIN 2025

Les sujets suivants ont été abordés lors de la réunion :

- Préparation de la rentrée scolaire 2025/2026
- Équipe pédagogique et personnel SIVOS
- Prévion des effectifs 2025-2026
- Organisation des APC
- Vote de la liste des fournitures scolaires
- Vote du vote par correspondance aux élections des représentants des parents d'élève
- Projet d'école, évaluation d'école
- Projets pédagogiques
- Hygiène et sécurité
- Point des municipalités et du SIVOS
- Travaux et demandes
- Bilan de l'APE

3- GESTION DU PERSONNEL

Il est rappelé les besoins qui relèvent de la compétence du SIVOS.

Accompagnement bus	08h30-09h00	0,5
Aide à la cantine	12h00-13h30	1,5
Accompagnement bus	16h30-17h00	0,5
Entretien de la classe GS-CP	17h00-17h30	0,5
Total heures jour		3
Total heures/semaines		12
Total heures/semaines/annualisées		9

Suite aux aléas survenus à la rentrée 2024/2025 avec le départ précipité de l'ATSEM, 2,50 heures complémentaires ont été accordées pour un soutien à l'enseignante de la classe de GS-CP à compter de janvier 2025.

En prévision de la prochaine rentrée et au regard du prévisionnel de l'effectif, le président s'interroge sur la nécessité de reconduire ces 2,50 heures complémentaires (36 élèves à la rentrée dont 17 dans la classe des GS/CP).

Néanmoins, l'attention du président est attirée par Mesdames ROUGIER et PERONNE sur l'attitude de 3 élèves particulièrement agités. Ces 2,50 heures complémentaires pourraient être judicieuses ! À ce jour, le président n'a pas reçu une demande argumentée de la Directrice en ce sens.

Dans l'hypothèse où ce besoin serait réel, le président rappelle que le contrat de Charlène est à l'échéance du 31 août 2025. Il peut être renouvelé (2 mois) soit jusqu'au 30 octobre 2025. C'est un CDD pour un accroissement temporaire d'activité de 12 mois que nous avons obtenu suite au départ de Laurence SOUCHET.

À l'avenir, c'est la procédure courante qui doit être mise en place. Il faut repasser par le C.D.G. pour une déclaration de vacances d'emploi + appel à candidature. C'est obligatoire même pour un contrat de 9h/semaine.

Le président porte à la connaissance que la Secrétaire du SIVOS a appelé France travail pour un Contrat P.E.C. . Une réponse est attendue pour la semaine prochaine, mais sans certitude. Les contrats P.E.C sont maintenant de 6 mois (Charlène ne rentre plus dans le cadre d'un contrat P.E.C).

Les membres du Conseil syndical sont favorables à prioriser Charlène PALAISE qui donne satisfaction à ce poste.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable pour la création d'un contrat CDD de 12 heures/semaine + 10 heures/semaine (9 h 00 – 11 h 30 x 4 jours) pour un soutien aux enseignantes après sollicitation justifiée de celles-ci et donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires dans ce but.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

4- ADHÉSION À L'OPTION "Maintenance du parc informatique dans les écoles"

Faisant suite à notre demande, l'ATD16 nous a adressé le barème global des cotisations. À titre informatif, l'adhésion à cette option représenterait un coût de cotisation annuelle complémentaire de 524 € pour les 2 écoles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis défavorable pour souscrire à cette adhésion optionnelle.

FAVORABLE :	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE : 6
-------------	--------------	-----------------

5-COMPTABILITÉ - admission en non-valeur

Le président porte à la connaissance de l'assemblée qu'il reste à régulariser sur la ligne « impayés » 0,50 € sur une créance BENAY pour le transport scolaire « école-école ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable pour admettre en NV la créance BENAY DE 0,50 €.

Les membres du Conseil syndical ne donnent pas suite à la demande du Président pour une délégation des créances irrécouvrables d'un montant maximum de 100 euros. Cette demande est injustifiée puisque le syndicat n'a pas de compétence qui nécessite de lancer des facturations.

FAVORABLE : 6	ABSTENTION :	DÉFAVORABLE :
---------------	--------------	---------------

6- OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Néant

7- OBJET : SUIVI CA AU 20 06 2025

INVESTISSEMENT		DEPENSES				INVESTISSEMENT		RECETTES			
		BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA 20 06			BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA 20 06
001	Déficit d'invest.reporté					001	Excédent invest reporté 2024	4 584,63	0,00	4 631,10	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	1068	Excédent Fonction capit	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Op ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	021	Virt de la section Fonctio	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Logiciels	500,00	0,00	2 000,00	0,00	10222	F.C.T.V.A. 2024	46,00	46,47	0,00	0,00
2158	Autres installations	500,00	0,00	500,00	0,00	1321	Subvention État	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matér bureau&informati	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00						
21841	Mobilier	1 000,00	0,00	1 131,10	0,00						
2188	Autres limmo. Plan bibliothè	630,63	0,00	0,00	0,00						
DEFCT		4 630,63	0,00	4 631,10	0,00	EXCT	0,00	4 630,63	46,47	4 631,10	0,00

FONCTIONNEMENT		DEPENSES				FONCTIONNEMENT		RECETTES			
		BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA 20 06			BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA 20 06
001	Déficit reporté					002	Excédent reporté 2024	15 406,46	0,00	16 920,44	0,00
60	Charges gestion courant	15 050,00	10 470,52	17 000,00	5 100,83	013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	58 700,00	52 245,99	59 100,00	21 300,07	7067	Vente des services	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	7472	Région (bus)	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
6541	Créances admises en N.V.	53,00	0,00	0,00	0,50	74741	Participation des Communes	64 049,54	40 939,00	62 079,56	62 690,13
23	Virt à la section investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	74748	Mise à disposition d'un agent		24 926,76		0,00
65741	LA REGION (navette bus)	8 600,00	4 582,77	4 900,00	0,00	74718	Autres participations État (CUJ)	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Provisions pour impayés (bus)	53,00	52,50	0,00	0,00	75888	Autres produits	0,00	0,00	0,00	1 046,60
DEFCT		82 456,00	67 351,78	82 000,00	26 401,40	EXCT	37 335,33	82 456,00	68 865,76	82 000,00	63 736,73

INVESTISSEMENT		DEPENSES				FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté 2023	4 584,63	Départ au collège fin 2018	13	Excédent reporté 2023	15 406,46		
Résultat 2024 excédent	46,47	Départ au collège fin 2019	11	Virt à l'investissement	0,00		
Total Excédent	4 631,10	Départ au collège fin 2020	10	Résultat 2024	1 513,98		
		Départ au collège fin 2021	10	Total Excédent	16 920,44		
		Départ au collège fin 2022	12	Besoin pour RAR 2024	0,00		
		Départ au collège fin 2023	10	Besoin pour Invest 2025	0,00		
		Départ au collège fin 2024	12	Reste pour Fonct 2025	16 920,44		
		Départ au collège fin 2025	13				

Effectif 2023-2024 à la rentrée

€/ élève	660,30
Participation	Élèves
Agris	62
La Rochette	35
Total	97
	64 049,54

Effectif 2024-2025 à la rentrée

€/ élève	689,77
Participation	Élèves
Agris	52,5
La Rochette	37,5

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-22	2022-2023	2023-2024	Contrat CDD
Coût €/élève	540	702	758	736	631	675	660	
AGRIS	35 153	43 868	40 160,00	41 599	38 520	41 183	40 939	28h/sem ann
LA ROCHETTE	17 847	22 812	26 520,00	25 401	21 470	25 654	23 110	28h/sem ann
Subvention	53 000	66 680	66 680	67 000	59 990	66 837	64 049	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30